

## Extrait des délibérations

du Conseil Général

N° CG 2007 / TI -4º / J5 Séance du 2 3 MARS 2007

## CONVENTION D'APPUI A LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX PERSONNES HANDICAPEES PAR LES MAISONS DEPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPEES

Le Conseil Général,

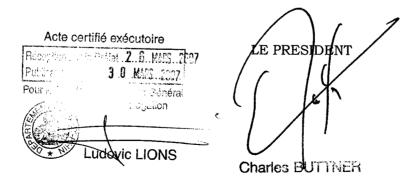
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5è/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

• autorise le Président à signer la convention sur le modèle annexé au présent rapport entre le Conseil Général et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.



Adoj	oté
	voix contre
	abstentions